

Principales décisions de la CLE

- Validation de l'introduction d'une nouvelle disposition suite à l'enquête publique
- **Adoption du SAGE à l'unanimité**

Sommaire du compte-rendu

1. Etat des nappes au 11 février 2020
2. SAGE
 - Bilan 2019
 - Bilan enquête publique
 - Modification du SAGE
 - Vote du SAGE
 - Calendrier 2020
3. Actualités : PGRE

La liste de présence est consultable en *Annexe I*, le détail des débats en *Annexe II*.

1. Etat des nappes

Etat des nappes au 11 février 2020. Le bulletin complet est disponible sur www.nappes-roussillon.fr

Synthèse. La situation pluviométrique est excédentaire depuis le début de la saison 2019-2020 (+ 44 %), et les pluies de janvier (140 mm à Perpignan) ont permis de largement améliorer la situation. Dans le détail :

- Sur la plupart des secteurs, une nette amélioration a été constatée suite à ces pluies, et les niveaux sont conformes aux normales : unités de gestion Agly-Salanque, vallée de la Têt, vallée du Tech, bordure côtière sud.
- Bordure côtière nord : globalement conforme aux normales, mais Torreilles reste problématique, et les niveaux ont généralement moins réagi que sur le reste de la plaine.
- Aspres-Réart : situation d'alerte renforcée. Le secteur a une grande inertie, une amélioration est en cours mais peut nécessiter du temps pour être pleinement observable. A confirmer.

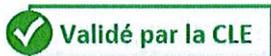
2. SAGE : validation du projet

Bilan de l'année 2019.

L'année 2019 a été principalement consacrée aux diverses consultations : relecture juridique en début d'année, concertation préalable du public, puis vote du SAGE en avril, consultation des assemblées, nouveau vote du SAGE en septembre, enfin enquête publique en fin d'année. L'année a également été riche en avis de CLE : 13 avis, dont 3 défavorables et 10 favorables.

Bilan de l'enquête publique.

L'enquête publique a eu lieu du 12 novembre au 13 décembre 2019. Elle a suscité une participation modérée à l'aune du nombre d'habitants concernés, mais intéressante au regard du nombre de participants habituels pour ce type d'enquête (d'après le rapport de la commissaire enquêtrice). La commissaire souligne l'implication forte du maître d'ouvrage dans la communication liée à cette enquête, et le haut niveau de concertation qui a présidé à l'élaboration du SAGE tout au long des années de sa construction. Elle émet sur le SAGE un avis favorable sans réserve, estimant que sa réalisation concourra à la bonne préservation des nappes. Elle émet également deux recommandations :

- Une modification d'une phrase des documents liés à l'enquête.  Il s'agit d'ajouter la phrase suivante : « *le rôle du SAGE est de fixer des volumes prélevables par unité de gestion et par catégorie d'utilisateur ; le rôle de l'Etat sera de fixer cette répartition dans les actes administratifs, sur proposition des représentants de chaque catégorie, propositions issues d'une concertation au sein de chaque catégorie d'usagers.* ». Cette proposition est validée à l'unanimité.
- Une modification du SAGE pour mieux prendre en compte les risques industriels, soulevés par le public, en particulier concernant le centre d'enfouissement El Fourat. Cette modification fait l'objet du paragraphe suivant.

Modification du SAGE : ajout d'une disposition E.3.4.

Pour faire suite à la recommandation de la commissaire enquêtrice, une proposition d'ajout de disposition dans le SAGE a été formulée par la CLE. Il s'agit, dans l'orientation stratégique sur la qualité, d'ajouter une disposition visant à préserver les nappes de pollutions potentielles d'origine industrielle ou artisanale. Elle consiste notamment à renforcer les liens entre les services de l'Etat et la CLE, afin que la CLE soit associée aux suivis des sites (comités de suivi notamment), et puisse intervenir en cas de besoin.

Cette proposition a été validée à l'unanimité.



Adoption du SAGE : vote.

Le Président de la CLE soumet le projet de SAGE au vote de la CLE, à bulletins secrets. Le quorum est fixé à 2/3 des membres de CLE, présents ou représentés, soit 26 (vingt-six) personnes. Le quorum étant atteint, la CLE peut valablement se prononcer. Résultats :

Nombre de votants		Nombre de voix	
Membres en exercice	39	Pour	35
Présents	27	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	35	Abstention	0

A l'issue du vote, le SAGE est adopté à l'unanimité par la CLE.

Le SAGE adopté sera envoyé au Préfet des Pyrénées-Orientales pour approbation par arrêté préfectoral, ce qui signera son entrée en vigueur officielle.

Principaux chantiers pour 2020

Les principales actions à mener sont les suivantes :

Orientation stratégique	Principales actions
A. Aménagement	Rencontre de tous les acteurs (Etat, collectivités, bureaux d'études) pour traduire concrètement le lien entre SAGE et urbanisme, et s'assurer du respect de l'adéquation besoin/ressource.
B. Partage de l'eau	Révision des autorisations pour respecter les volumes prélevables. En priorité AEP pour 2020, puis agricole et tourisme.
C. Economies d'eau	A travers le PGRE, nombreux plans d'actions.
D. Forages	Poursuite de la démarche de régularisation, mise en cohérence des bases de données.
E. Qualité	Information sur les zones de sauvegarde.
F. Gouvernance	Recomposition de la CLE et rencontre des nouveaux élus.

3. Actualités : PGRE

Georges Parmentier effectue un rapide rappel du PGRE. Le PGRE des nappes est validé depuis le 2 juillet 2019. Il s'agissait de la première étape. L'objectif est d'atteindre et respecter durablement le bon état quantitatif du Pliocène (respect des volumes prélevables). Dans cet objectif, chaque acteur de l'eau met en œuvre ses actions inscrites au PGRE, pour réaliser des économies d'eau significatives et substituer des prélèvements du Pliocène. Le suivi formalisé mis en place permettra de partager en réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau l'avancement de chaque plan d'action.

Conclusion

Le Président remercie tous les membres de CLE pour leur implication dans l'élaboration du SAGE, et compte sur leur engagement pour sa mise en œuvre concrète. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance à 13h.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



FRANCIS CLIQUE

Annexe I. Liste de présence – Membres de la CLE

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	Martine ROLLAND	X			
Conseil Départemental de l'Aude	Isabelle GEA		X		G. ESCLOPE
Communauté de communes des Aspres	Alphonse PUIG	X			
Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille - Illibérès	Marcel DESCOSY	X			
Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée	Michel DIAZ			X	
Communauté de Communes Sud Roussillon	Jean ROMEO	X			
Communauté de communes du Vallespir	André BORDANEIL		X		F. CLIQUE
Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	Francis CLIQUE	X			
Commune d'Ille-sur-Têt	Patrice RIU	X			
Commune de Le Boulou	Armand LAFUENTE	X			
Commune de Millas	Jacqueline ALBAFOUILLE	X			
Commune de Perpignan	-			X	
Commune de Saint Féliu d'Amont	Marie-Françoise LANCIAUX	X			
Commune de Salses-le-Château	Jean-Michel GIBERT	X			
Syndicat Mixte de Gestion du Tech et ses Affluents (SMIGATA)	Alexandre PUIGNAU		X		M. DESCOSY
Région Occitanie	Guy ESCLOPE	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly	Charles CHIVILO		X		
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart	Rémy ATTARD	X			
Syndicat Mixte Têt Bassin Versant	Alain DOMENECH			X	
Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	Nicolas GARCIA	X			
Syndicat Mixte SCoT Littoral Sud	-			X	
Syndicat Mixte SCoT Plaine du Roussillon	-			X	
Syndicat RIVAGE	Alain GOT	X			
Syndicat mixte de Production d'Eau Potable Leucate – Barcarès	Evelyne ROUFFIA		X		R. PLA

Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées.

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Association syndicale des irrigants de la Salanque	Jean-Michel BROQUAIRE		X		C. JORDA
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Olivier BRANTUS	X			
Association de consommateurs "UFC – Que Choisir"	Bernard CUENET	X			
Chambre de Commerce et d'Industrie	Christophe BLANC	X			
Chambre d'Agriculture	Claude JORDA	X			
Association Alternative aux Pesticides	Renée LAVALLÉE	X			
Association des canaux de l'aval de Vinça	Etienne MARGALL	X			
CIVAM Bio 66	Patrick MARCOTTE	X			
Syndicat des entreprises artisanales de forages	Daniel MINC	X			
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air	Paul BESSOLES	X			
Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Orientales	Hervé CLIMENS		X		P. MARCOTTE

Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales	Séverine CATHALA	X			
Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse	Chantal GRAILLE	X			
Préfet coordonnateur de bassin, représenté par la DREAL	Gabriel LECAT		X		Séverine CATHALA
Agence Régionale de Santé	Giselle SANTANA	X			

Auditeurs non votants.

Marjorie BOYER (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales), Nicolas BATAILLE (Communauté de communes Sud Roussillon), Evelyne LACOMBE (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse), Julien LE GUERN (Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Tech et ses Affluents), Mélanie MARMONIER (Syndicat Mixte du bassin versant du Réart), Yann MARLIC (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air), et l'équipe du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon (Marianne BOTET, Séverine LE MESTRE, Grégoire NADAL, Georges PARMENTIER, Hichem TACHRIFT).

Annexe II. Détail des débats

Avant la mise au vote du SAGE, **Francis CLIQUE** demande si l'assistance a des remarques à formuler.

Claude JORDA exprime l'accord global de la chambre d'agriculture sur les dispositions du SAGE concernant le partage de l'eau. Toutefois, il refuse que dans l'application du SAGE, sur les secteurs sans solution alternative au Pliocène, les prélèvements agricoles soient baissés de façon brutale. Il ajoute qu'il se demande s'il est utile de signer des contrats dans ce pays. En effet un accord avait été obtenu dans le cadre du PGRE Têt, mais qui n'a pas été tenu par la suite. Les services de l'Etat (l'Agence de l'Eau en particulier) et la Région s'étaient notamment engagés à soutenir un projet de substitution dans le secteur déficitaire des Aspres, or ce projet est refusé aujourd'hui. Il trouve cette manière de procéder dommageable à la confiance nécessaire entre partenaires. On ne peut pas avancer dans les projets si les accords initiaux ne sont pas respectés.

Francis CLIQUE prend acte de ces remarques, et indique que concernant le projet de substitution sur la Têt, il ne revient pas à la CLE du SAGE des nappes de statuer, mais aux instances gérant le bassin versant de la Têt.

Séverine CATHALA souligne que si l'adoption du SAGE aujourd'hui est une étape importante, un travail a déjà commencé sur les dispositions les plus emblématiques de partage de l'eau, notamment à travers la régularisation des forages et la révision des autorisations liées à l'eau potable. Concernant l'inquiétude de M. JORDA sur une brutalité éventuelle des décisions de révision, elle précise au contraire que l'Etat procédera avec pragmatisme, dans un esprit de progressivité là où les solutions alternatives n'existent pas. La mobilisation de solutions alternatives peut aussi être phasée dans le temps. D'autre part, la question de mobiliser d'autres ressources ne peut pas être qu'une question catégorielle, ce sont des projets collectifs qui doivent émerger sur ce sujet, et les pistes de solutions alternatives doivent être largement anticipées pour être opérationnelles au moment adéquat.

Concernant les secteurs déficitaires, et notamment au niveau agricole, **Alphonse PUIG** souhaite que plutôt que de parler de supprimer ou réduire des volumes aux exploitants existants, l'Etat commence par refuser de nouvelles autorisations, surtout avec des volumes importants. Une autorisation accordée dans un passé récent a aggravé le déficit de l'unité Aspres-Réart, et compliqué davantage le partage de la ressource. D'autre part, un projet de ressource de substitution est en cours depuis plus de 5 ans sur ce secteur, porté par la collectivité, mais est en suspens d'une décision préfectorale qui ne vient pas. Il attend des réponses sur ce sujet. En effet, dans ce cas, c'est la collectivité qui porte un projet de résorption du déficit, pourtant essentiellement lié à la catégorie « agricole ». Les efforts financiers très importants ne devraient pas être portés unilatéralement par les collectivités.

Chantal GRAILLE souligne l'important travail de concertation pour l'élaboration du SAGE et du PGRE, et félicite la CLE pour son implication. Elle confirme les propos de Francis CLIQUE : il s'agit aujourd'hui d'une étape formelle de validation, qui ouvre une nouvelle phase de mise en œuvre du SAGE, avec notamment un travail important à prévoir sur le volet « partage de la ressource ». Il s'agira de trouver un partage équitable, entre usages et usagers, ce qui nécessitera une implication forte. Concernant les projets de substitution non financés et la question de Claude JORDA, elle précise qu'il s'agit de financements FEDER, gérés par la Région Occitanie et non de financements de l'Agence de l'Eau. L'Agence de l'Eau donne des avis dans le cadre de certaines commissions, mais ils ne sont pas obligatoirement suivis. Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau prévoit des possibilités de financement des ressources de substitution, seulement si les projets sont identifiés dans le PGRE. Elle ajoute qu'elle découvre le problème de financement lié à ce projet en particulier.

Alphonse PUIG indique que le projet dans les Aspres, qui est en attente de soutien, est bien inclus au PGRE.

Paul BESSOLES apporte plusieurs remarques concernant le partage des volumes et en particulier les volumes prélevables de la catégorie « campings et loisirs ». En premier lieu, il tient à réaffirmer le plein engagement de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air (FHPA) dans la démarche SAGE, depuis plusieurs années, et le soutien de fond à la nécessité d'une telle démarche. Ensuite, à l'époque de l'élaboration de l'étude volumes prélevables, les volumes réellement prélevés par les campings étaient inconnus, y compris de la FHPA. Le travail de recensement de 2018 a permis de récolter davantage d'informations sur ces volumes, prélevés majoritairement dans le Quaternaire, mais aussi dans le Pliocène. Un travail est en cours avec le SMNPR pour établir des ratios reflétant des consommations rationalisées. Sur la bordure côtière sud, le volume prélevable est de 100 000 m³, or les derniers chiffres font état de 166 000 m³ prélevés connus. Dans ces conditions, il se demande comment vont se passer les régularisations à venir. Deuxièmement, au-delà des régularisations, la fréquentation des campings évolue, et il ne faudrait pas que les volumes prélevables entravent le bon développement économique et le dynamisme de certains campings.

Yann MARLIC ajoute qu'il a pris connaissance récemment de ces chiffres de volumes prélevables, de volumes déclarés, et des conséquences sur les régularisations. Il ne comprend par ailleurs pourquoi sur la bordure côtière nord, secteur déficitaire, le volume prélevable est de 300 000 m³ pour le tourisme, alors que sur la bordure côtière sud, où les niveaux de nappe sont meilleurs, il n'est que de 100 000 m³.

Séverine LE MESTRE explique la manière dont l'étude volume prélevables a été réalisée. Dans un premier temps, les volumes réellement prélevés en 2010, dernière année connue à la date de l'étude, ont été comptabilisés (AEP) ou estimés (autres usages dont campings). Une demande d'informations a été envoyée à tous les campings, mais les retours ont été faibles. Puis la piézométrie a été analysée. Enfin l'étude a déterminé quel niveau de prélèvement il était possible d'atteindre tout en conservant un bon équilibre de nappe : le volume prélevable (VP). Les VP sont donc basés sur la capacité des nappes et non sur les besoins des usagers. Il se trouve que ce niveau de prélèvement global, tous usages confondus, le volume prélevable, correspondait au niveau de prélèvements de l'année 2010. Ensuite, la répartition entre catégorie d'usagers s'est faite sur la base de discussions en CLE, qui a décidé de conserver la répartition entre usagers estimée de 2010. La principale difficulté réside dans le fait que sur certaines unités de gestion, les prélèvements ont augmenté depuis 2010. L'objectif du SAGE sur ces unités est de redescendre sous la barre des volumes prélevables (et donc au niveau des prélèvements de 2010).

Francis CLIQUE s'étonne du caractère tardif de cette remarque de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air, étant donné que cette structure participe à la CLE depuis des années, et a participé à la réalisation de l'étude volumes prélevables. Les chiffres actuels (2018) sont une nouvelle estimation incomplète, et donc non définitive. Au final la connaissance sera complète lorsqu'un compteur sera posé sur chaque forage. Et dans une optique de retour à l'équilibre, c'est bien la piézométrie des nappes qui fera office de « juge de paix ». Ainsi, les chiffres de l'étude volumes prélevables ne seront pas modifiés aujourd'hui, en ce qu'ils reflètent un état des connaissances certes perfectible, mais qui ne sera pas complet dans un avenir proche. Il pourra éventuellement être amélioré sur le temps long, lorsque d'autres données issues des compteurs seront connues. La CLE reste ouverte, sur les secteurs qui posent problème, à la recherche de solutions alternatives qui permettent de poursuivre le développement du territoire.

Séverine LE MESTRE confirme qu'il est parfaitement possible pour les campings de se développer, mais pas en utilisant davantage d'eau dans le Pliocène. De même que pour urbaniser les communes devront trouver une autre ressource, ou pour se développer l'agriculture également, les entreprises touristiques devront trouver des alternatives. Toutes les catégories d'usagers sont à la même enseigne dans le SAGE.

GUY ESCLOPE félicite la CLE et l'équipe technique au nom de la Région, et remercie le Président Francis CLIQUE pour tout le travail réalisé. Il souligne la complémentarité du SAGE avec le SRADDET, qui est un document prescriptif vis-à-vis des SCOT et des PLU. L'approbation du SRADDET est en cours, et un travail entre les services de la Région et ceux du SAGE est en cours. Le SAGE a ce titre est un document intéressant, qui permettra d'y voir plus clair sur les possibilités de développement économique. Il ajoute que la Région soutient largement la création de retenues d'eau à usage agricole. Bien que la prudence soit de mise sur ce genre de sujet, les précipitations liées à la tempête Gloria ont encore récemment prouvé qu'il était possible de stocker plus d'eau en hiver pour pouvoir l'utiliser quand les besoins sont les plus forts en période estivale.

Paul BESSOLES tient à préciser sa pensée concernant le développement de l'activité touristique. Il ne s'agit pas de créer plus de structures touristiques, mais simplement de pouvoir assurer une continuité, notamment par le développement des structures déjà existantes, leur assurant ainsi une pérennité. Il ajoute qu'il regrette sincèrement d'avoir dû envoyer un mail si tardif, motivé par le fait qu'il n'avait pas connaissance de toutes les données avant. Il restait nécessaire d'affirmer la position de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air (FHPA) avant le vote du SAGE. Cette prise de position ne remet pas en question l'engagement de la FHPA dans la démarche, et l'intérêt de cette dernière.

Christophe BLANC rappelle qu'au moment de l'étude volumes prélevables, les chiffres connus étaient estimatifs seulement. Le travail est en cours pour disposer de ratios plus précis. Néanmoins, c'est un travail de longue haleine. Par exemple, après la pose d'un compteur, il est nécessaire d'avoir au moins 2 ou 3 ans de recul pour avoir un volume de consommation cohérent, indépendant des aléas climatiques notamment.

Nicolas GARCIA affirme son plein accord avec le document SAGE et son état d'esprit. Il partage les inquiétudes de la CLE sur le fond, par rapport à la disponibilité de l'eau. Il précise, en réponse à M. ESCLOPE, que l'eau d'événements de type « tempête Gloria », bien que bénéfique pour les nappes, ne peut suffire à elle seule à résoudre le problème des sécheresses estivales. Les immenses quantités d'eau mobilisées ne peuvent être toutes retenues en termes de stockage, il convient donc de rester prudent quant au message véhiculé à ce sujet. Il se déclare favorable aux retenues d'eau, qui ne sont pas uniquement des projets agricoles, mais des projets qui peuvent être utiles au bénéfice de l'ensemble des usagers et habitants.

Claude JORDA est en accord avec ce point : les projets de stockage ne sont pas uniquement une marotte agricole, mais sont de vrais projets de société, et à ce titre doivent être soutenus plus largement que par le seul monde agricole. Il convient également que la France mobilise des solutions alternatives, de type « réutilisation des eaux usées », pour lesquels notre pays est en retard. Enfin, il est nécessaire de ne pas oublier le sujet des forages domestiques, qui reste un problème important localement.

Nicolas GARCIA souhaite remercier vivement les membres de CLE qui ont permis d'aboutir aujourd'hui à la validation du SAGE, et en particulier deux élus, très impliqués, qui ne seront plus présents lors des prochaines CLE, puisqu'ils ne se présentent pas aux élections municipales : Francis CLIQUE et Alphonse PUIG. Leur ténacité dans la défense de la protection des nappes a été importante pour la réussite du processus.

Francis CLIQUE clôt la réunion en remerciant vivement tous les participants pour leur implication tout au long de l'élaboration du SAGE. Il se dit satisfait qu'une étape importante ait été franchie avec l'adoption du SAGE. Il répète qu'il s'agit de la fin d'un cycle, mais aussi du lancement de l'étape de mise en œuvre, qui devra mobiliser toutes les énergies pour la bonne réalisation des actions du SAGE.